

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0714**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Acquisition d'un immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault et appartenant à M. Lagha

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0714

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault et appartenant à M. Lagha**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine propose l'acquisition de l'immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault à Lyon 8°, appartenant à monsieur Lagha, afin de le mettre à disposition, sous forme d'un bail emphytéotique de 55 ans, à l'Opac du Grand Lyon. Cet immeuble ferait l'objet d'une réhabilitation permettant une mise aux normes de sécurité et de confort de 8 logements financés en mode de prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface habitable de 276 mètres carrés, ainsi qu'un logement en mode de prêt locatif d'aide à l'insertion (PLAI), pour une surface habitable de 85 mètres carrés, soit une surface habitable totale de 361 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-dessous désigné pour un montant de 640 000 €, conforme à l'avis de France domaine :

- il s'agit d'un immeuble de 3 niveaux plus combles aménagés sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation,
- de la parcelle d'une superficie de 165 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 21 de la section AZ sur laquelle est édifiée cette construction.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition de l'immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault à Lyon 8° et appartenant à monsieur Lagha.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1760 individualisée le 12 janvier 2009 pour la somme de 15 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1760 à hauteur de 640 000 € pour l'acquisition et de 8 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.